



Monsieur Fernand Etgen
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg
Luxembourg, le 28 mai 2019



Monsieur le Président,

Conformément à l'article 83 de notre Règlement interne, nous vous prions de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de la Sécurité Sociale.

De plus en plus de patients ont de nos jours recours à des soins ou prestations de santé à l'étranger, souvent parce que les soins qu'ils recherchent ne sont pas, ou seulement de manière insuffisante, offerts au Luxembourg, soit parce que les délais d'attente pour accéder à ces soins ou prestations sont déraisonnables. Pour les soins en milieu stationnaire ou nécessitant recours à des appareils spéciaux, une demande de transfert à l'étranger doit être introduite au préalable auprès de la CNS.

Dans ce contexte, nous voulons poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de la Sécurité sociale :

- Entre le 1.1.2017 et le 31.12.2018, combien de demandes de transferts à l'étranger, stationnaires et ambulatoires, ont été introduites auprès de la CNS ?
- Combien d'avis favorables et combien de refus ont été émis par le Contrôle Médical de la Sécurité Sociale, en 2017 en comparaison à 2018 ?
- Combien de demandes ont été refusées ?
- Combien de refus pour rééducations post-opératoires ont été émis ?
- Quelles sont les raisons de ces refus ?
- Sur les refus des périodes en question, combien ont été l'objet de recours devant le Conseil arbitral ?
- En particulier, entre le 1.1.2017 et le 31.12.2018, combien de demandes de transfert à l'étranger ont concerné des séjours en centre de rééducation pour des rééducations post-opératoires ?

Veillez croire, Monsieur le Président, dans l'assurance de nos sentiments respectueux.



Martine Hansen



Marc Spautz

Députés



Dossier suivi par : Nathalie Weber
Tél. (+352) 247-86352

Le Ministre de la Sécurité sociale
à
Monsieur le Ministre aux Relations avec le
Parlement

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Entrée le:
27 JUIN 2019

Luxembourg, le 26 juin 2019

Référence : 82cxaheed

Objet : Question parlementaire n° 738 du 28 mai 2019 de Madame la Députée Martine Hansen et de Monsieur le Député Marc Spautz – Demande de transfert à l'étranger auprès de la CNS

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la réponse à la question parlementaire n° 738 du 28 mai 2019 de Madame la Députée Martine Hansen et de Monsieur le Député Marc Spautz concernant « *Demande de transfert à l'étranger auprès de la CNS* ».

Je vous saurais gré de bien vouloir la transmettre à la Chambre des Députés.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération très distinguée.


Romain SCHNEIDER
Ministre de la Sécurité sociale

Annexe(s) : Réponse à la question parlementaire n°738





Dossier suivi par : Nathalie Weber

Tél. (+352) 247-86352

Référence : 82cxa92b7

Objet : Réponse de Monsieur le Ministre de la Sécurité sociale à la question parlementaire n° 738 du 17 juin 2019 de Madame la Députée Martine Hansen et de Monsieur le Député Marc Spautz – Demande de transfert à l'étranger auprès de la CNS

Entre le 1.1.2017 et le 31.12.2018, combien de demandes de transferts à l'étranger, stationnaires et ambulatoires, ont été introduites auprès de la CNS ?

Le nombre de demandes d'autorisation de transfert à l'étranger introduites auprès de la Caisse nationale de santé était de 12.708 en 2017 et de 15.569 en 2018.

Combien d'avis favorables et combien de refus ont été émis par le Contrôle Médical de la Sécurité Sociale, en 2017 en comparaison à 2018 ?

Le nombre d'avis favorables émis par le Contrôle médical de la sécurité sociale se chiffrait à 9.791 en 2017 et à 12.754 en 2018.

Combien de demandes ont été refusées ?

Le nombre de refus était de 1.549 en 2017 et de 941 en 2018. Il y a lieu de noter que parmi les demandes introduites, seuls les dossiers complets ont pu être traités.

Combien de refus pour rééducations post-opératoires ont été émis ?

Actuellement, il n'est pas possible de renseigner le nombre de refus pour rééducation post-opératoires vu que les cas relatifs à une rééducation post-opératoire ne peuvent être isolés.

Quelles sont les raisons de ces refus ?

Les principaux motifs de refus pour les demandes de transferts à l'étranger sont les suivants :

- qu'une demande d'autorisation de transfert à l'étranger n'est pas nécessaire pour une consultation ou un examen ambulatoire ;





- que la condition de l'autorisation préalable du Contrôle médical de la sécurité sociale (APCM) n'a pas été respectée ;
- que le traitement prévu représente une convenance personnelle ;
- que le traitement n'a pas d'indication médicale et qu'il n'est pas prévu au Luxembourg (non opposable à l'assurance maladie) ;
- que le traitement est possible au Luxembourg dans un délai acceptable sur le plan médical.

Sur les refus des périodes en question, combien ont été l'objet de recours devant le Conseil arbitral ?

Le nombre de recours devant le Conseil arbitral de la sécurité sociale s'élevait à 8 en 2017 et à 7 en 2018.

En particulier, entre le 1.1.2017 et le 31.12.2018, combien de demandes de transfert à l'étranger ont concerné des séjours en centre de rééducation pour des rééducations postopératoires ?

Actuellement, il n'est pas possible de renseigner le nombre de refus pour rééducation post-opératoires vu que les cas relatifs à une rééducation post-opératoire ne peuvent être isolés.

Luxembourg, le 26 juin 2019